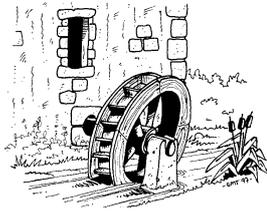


*Association de sauvegarde
des Moulins du Bas-Rhin
(inscrite au Tribunal d'Instance de Molsheim
registre des associations – volume XXXV-11)
Membre de la FFAM et de la TIMS*



Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 9 mars 2013

L'Association de Sauvegarde des Moulins du Bas-Rhin a tenu son assemblée générale ordinaire le samedi 9 mars 2013 au caveau de l'hôtel de ville de Marlenheim.

En présence d'une cinquantaine de membres et amis ainsi que de Monsieur Luttmann, Maire de Marlenheim, Paul-André Marche, président de l'association, a fait le rappel des nombreuses activités de l'association en 2012 et proposé les activités pour l'année 2013.

- Exposition sur les moulins de basse-Alsace au musée de la manufacture des armes blanches de Klingenthal de juillet à octobre 2012. Cette exposition riche en maquettes, objets de meunerie anciens, planches explicatives historiques et techniques a vivement intéressé les visiteurs. Vernissage de l'exposition le 7 juillet 2013 en présence d'élus locaux et de membres de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins.
- Création et inauguration de la route des moulins de Basse-Alsace qui regroupe une trentaine de moulins Bas-Rhinois : musées, sites, minoteries, hôtels, restaurants ou moulins privés et donne aux passionnés un bon support de promenades et visites à pied, à vélo ou en voiture. <http://www.moulinsalsace.org>
- Dépôt d'un recours auprès du tribunal administratif de Strasbourg en février 2013 contre 2 arrêtés préfectoraux de classement des rivières du bassin Rhin-Meuse. Ces arrêtés préfectoraux, établis sans réelle concertation, visent à supprimer de nombreux ouvrages d'eau, seuils, vannages, certains vieux de 2000 ans, au nom de la continuité et du bon état écologique des rivières. L'association est certes consciente de l'enjeu écologique de l'eau, mais souligne que la présence de moulins vieux de centaines d'années, n'est pas l'origine du problème et que la suppression très coûteuse de certains ouvrages est préjudiciable, tant au niveau des risques d'inondations, des niveaux d'étiage en été que de la préservation du patrimoine molinologique et énergétique de notre région.

Association de sauvegarde des Moulins du Bas-Rhin
c/o PA Marche - 24, Rue du Général De Gaulle - 67 520 MARLENHEIM
tél: 06 08 98 57 19 – courriel : paulandre.marche@gmail.com

- Sur recommandation de la FFAM, les membres de l'association de sauvegarde des moulins du Bas-Rhin donnent pouvoir à leur Président pour agir en justice au nom de l'association de sauvegarde des moulins du Bas-Rhin, et en particulier pour engager toute action en justice utile contre les arrêtés du Préfet portant classement des rivières du Bassin Rhin-Meuse - Arrêtés préfectoraux du 28 décembre 2012 - N° NOR: DEVL1243638A et N° NOR: DEVL1243640A.

- Sorties et journées conviviales qui ont, comme chaque année, été très appréciées (visite des Glacières de Strasbourg, moulins de Hurtigheim, de Willer à Harskirchen, de Voellerdingen, et de Lorentzen, ainsi que découverte des moulins de la Mossig à vélo).

- Au programme de 2013 : une sortie au moulin d'Eschviller le 2 juin et dans le Jura en septembre, le congrès de la FFAM dans l'Essonne en avril, les journées des Moulins les 14-15 et 16 juin 2013 et une conférence auprès de Alsace Culture et Patrimoines.

Les comptes de l'association pour 2011 et 2012 ont ensuite été présentés par Philippe Muller, trésorier de l'association, et approuvés à l'unanimité.

L'assemblée générale s'est terminée par le visionnage d'un film sur les différentes activités de l'année 2012 et sur les 5 émissions Rundum consacrées aux moulins en septembre 2012 sur FR3.

Marlenheim, le 12 mars 2013

Le secrétaire,
Jacques Michel Hammann

Le président
Paul-André Marche